

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple–Un But–Une Foi

DIRECTION NATIONALE DE L'HYDRAULIQUE

PROJET D'APPUI A L'APPROVISIONNEMENT EN EAU

POTABLE ET ASSAINISSEM, ENT RESILIENS AU

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA COVID-19 DANS

LA REGION DE KAYES ET LE CERCLE DE KATI

(PAAEPAR-3C2K)

CELLULE D'EXECUTION DU PROJET (CEP)

Avis d'Appel d'Offres

Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)

AAOO N° 001/2026/MEE-DNH-PAAEPAR 3C2K-CEP

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le L'ESSOR n° 20583 du 26 février 2026, dans le Bulletin d'Information sur la commande publique « ARMDS » n° 450 du 25 février 2026 et du PPM simplifié sur le site de la BAD du 06 février 2026.
2. Le Ministère de l'Energie et de l'Eau à travers la Direction Nationale de l'Hydraulique a obtenu un Don de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) à travers la Banque Africaine de Développement (BAD afin de financer le **Projet d'Appui à l'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement Résilients au Changement Climatique et à la Covid-19 dans la Région de Kayes et le Cercle de Kati (PAAEPAR-3C2K).**
3. Le Ministère de l'Energie et de l'Eau à travers la Direction Nationale de l'Hydraulique, sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer **les travaux de réalisation de 04 SHVA dans 03 communes (Kalifabougou, Diédougou et Mountougoula), de 05 SHVA dans 03 communes (Safo, Dialakorodji et Dogodouma) et d'une AES à Dougan dans la commune de Kalifabougou, Cercle de Kati y compris l'acquisition de 02 bornes fontaines automatiques.**
4. La passation du Marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 50, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations tous les jours ouvrables de 08 heures à 16 heures précises, aux adresses ci-après : la Cellule d'Exécution du Projet à la Direction Nationale de l'Hydraulique, Square Patrice Lumumba, chez le Coordinateur, Monsieur Madiou TOURE, Tél : (+223) : 76 35 67 18, Email : madioutoure6@gmail.com

6. **Les exigences en matière de qualifications sont :**

a) **Expériences générales** : avoir réalisé au moins deux (02) marchés de construction de 2021 à nos jours, **dont la valeur est égale à 100 millions par marché ou que la valeur moyenne atteigne 100 millions.**

b) **Expériences similaires** : avoir réalisé au moins 02 marchés de réalisation de SHVA, AES ou AEP **d'une valeur minimum de 100 millions par marché ou que la valeur moyenne atteigne 100 millions.**

Ces expériences doivent être justifiées par des procès-verbaux de réception provisoire ou définitive accompagnés des copies des pages de garde et de signature des différents marchés conclus avec les services publics, parapublics ou organismes internationaux.

NB : Le soumissionnaire doit fournir les documents suivants en originaux ou copies certifiées conformes pour attester l'exécution de ces marchés : les pages de garde et de signature, le PV de réception provisoire ou définitive.

c) Le soumissionnaire doit fournir les Bilans des trois (03) dernières années 2023, 2024 et 2025, certifiés par expert-comptable agréé ou attesté par un comptable agréé inscrit à l'Ordre desquels on peut tirer le **chiffre d'affaires annuel moyen égal au moins à la soumission.** Ces bilans, doivent être attestés par le service compétent des Impôts.

d) Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides/facilité de crédit net de tous autres engagements d'un montant de : **Cent millions (100 000 000) Francs CFA**
(Voir le DPAO pour les informations détaillées).

NB : ces lignes de crédits sont valables aussi pour les sociétés nouvellement créées.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres Ouvert complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) FCFA** en espèce auprès de la Cellule d'Exécution du Projet contre un reçu délivré au nom de l'entreprise.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : **Cellule d'Exécution du Projet, chez le Spécialiste en Passation des Marchés**, au plus tard le **19 mai 2026 à 10 heures 00 minute.** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission, d'un montant de : **quatre millions (4 000 000) F CFA ;**

10. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de **cent-vingt (120) jours** à compter de la date limite de dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et aux DPAO.

11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **19 mai 2026 à 10 heures 00 minute** à l'adresse suivante : **dans la salle de réunion de la Cellule d'Exécution du Projet (PAAEPAR-3C2K), sise à Direction Nationale de l'Hydraulique.**

Bamako, le 31 mars 2026
Le Directeur National de l'Hydraulique,
Sekou DIARRA
Chevalier de l'Ordre National

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

.....
OFFICE DU NIGER

.....
DIRECTION GENERALE

.....
DIRECTION DES FINANCES
ET DE LA COMPTABILITE/SPM



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

AMI N° .1.0.2../PDG-ON-2026

**SERVICES DE CONSULTANTS POUR LA PRESTATION D'ETUDES
DE L'INSTAURATION DE LA REDEVANCE TERTIAIRE.**

Financement : Coopération Néerlandaise

N° de Projet : N° Financement : 4000006314/22-0000049
N°RNP 3184

Mars 2026

OFFICE DU NIGER - DIRECTION GENERALE - BP : 106 TEL : (223) 21 320 292 FAX : (223) 21 320 143 SEGOU
www.office-du-niger.org.ml / on@office-du-niger.org.ml

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
.....
OFFICE DU NIGER

.....
DIRECTION GENERALE

.....
DIRECTION DES FINANCES
ET DE LA COMPTABILITE/SPM



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

AMI N°...0.2/PDG-ON DU .0.1/0.4.../2026

Services de consultants pour la prestation d'Etudes de l'instauration de la redevance tertiaire.

I. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République du Mali a reçu une Contribution, du Ministère Néerlandais du Commerce Extérieur et de la Coopération au Développement, en vue de financer les activités du Projet de Productivité de l'Eau à l'Office du Niger (PRODEAU-ON). Il se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre de l'étude de l'instauration de la redevance tertiaire prévue dans ledit projet.

Le Projet de Productivité de l'Eau à l'Office du Niger (PRODEAU-ON) est un projet de l'Office du Niger, soutenu par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Mali, qui finance le projet. Après la Signature de l'Arrangement au 30 avril 2024, il est prévu de recruter un bureau d'étude pour l'instauration de la redevance eau.

Le Projet PRODEAU-ON vise à renforcer la résilience des systèmes de production de l'Office du Niger afin de parvenir à une productivité de l'eau plus élevée et plus durable. Il a cinq (05) objectifs spécifiques, qui orientent les résultats et les activités :

- Amélioration de la gestion des eaux d'irrigation au niveau tertiaire, adaptée aux exigences d'efficacité, de productivité et de durabilité, par des dispositifs organisationnel et financier et des mesures techniques appropriés.
- Emergence des systèmes de production diversifiés et durables au sein et autour des zones aménagées de l'Office du Niger, adaptés aux exigences de gestion d'eau, qui sécurisent et augmentent les revenus des exploitations familiales.
- Contribution à la gestion durable des ressources en eaux aux niveaux du système tertiaire à l'Office du Niger par les eaux d'irrigation et de drainage, par des meilleures connaissances et évaluations environnementales.
- Contribution à une meilleure performance des organisations des exploitations familiales, capables de gestion de l'eau adaptée (participation aux instances de gestion), de fournir des services aux membres et de représenter les intérêts des exploitations familiales.
- Contribution aux conditions agro- et socio-économiques favorables pour la transition des exploitations agricoles vers des systèmes viables, plus diversifiés.

Pour la réalisation du projet, il est prévu l'étude de l'instauration de la redevance tertiaire.

C'est dans ce contexte que s'inscrit cet appel à candidature pour la sélection d'un prestataire en vue de réaliser l'étude de l'instauration de la redevance tertiaire.

II. OBJET DE LA MISSION :

L'objet de cette mission est l'instauration d'une redevance tertiaire moyenne applicable à l'ensemble du réseau tertiaire.

III. DUREE D'EXECUTION

La durée prévisionnelle d'exécution du marché est de quarante-cinq (45) jours.

Prestation d'Etudes de l'instauration de la redevance tertiaire

IV. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. L'Office du Niger invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les bureaux d'études intéressés doivent fournir tous les documents ou pièces permettant d'apprécier la régularité de leurs situations juridique, fiscale et capacité technique démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations attendues (références concernant l'exécution de contrats analogues, disponibilité et qualifications nécessaires parmi son personnel ou son réseau d'experts, etc.).
2. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de l'article 22 conflit d'intérêts du Code des Marchés Publics (décret N°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015) sont applicables.
3. Les consultants pourront s'associer avec d'autres pour renforcer leurs compétences respectives et se constituer en groupement (le groupement doit être solidaire).
4. La langue de soumission des dossiers est le français.

V. CRITERES DE PRESELECTION :

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

1. **Critère 1** : Disposer de toutes les pièces administratives et fiscales ci-après, il s'agit notamment :
 - Registre de commerce ou tout autre document autorisant l'exercice de la profession ;
 - Quitus fiscal en cours de validité à la date de dépôt de la réponse à l'AMI ;
 - Certificat de non faillite en cours de validité à la date de dépôt de la réponse à l'AMI ;
 - Acte de constitution de groupement (le cas échéant).
2. **Critère 2** : Disposer d'au moins d'une (01) expérience similaire dans les prestations d'étude relative à l'évaluation d'un montant pour le service d'eau fourni (redevance eau) dans le milieu rural ou urbain ou à des études stratégiques dans le domaine de la gestion de l'eau ou de la maintenance et l'entretien de périmètres irrigués, attestées par des attestations de bonne fin d'exécution certifiées conformes à l'original, accompagnées des copies des pages de garde et de signature du marché correspondant émanant d'organismes publics ou para publics ou internationaux.

Les candidats répondant aux critères seront classés suivant le nombre d'expériences requises. Au cas où des consultants seront classés ex-aequo, les candidats ayant participé à un plus grand nombre de projets d'envergure sera sélectionné. Sur la base du classement, l'Office du Niger établira, une liste restreinte de six (06) bureaux au maximum qui seront invités à soumissionner. Il est à noter que l'intérêt manifesté par le candidat n'implique aucune obligation de la part de l'Office du Niger de les inclure sur la liste restreinte.

La sélection finale se fera sur la base de la **qualité technique et du montant de la proposition** en accord avec les procédures édictées dans le Code des marchés de la République du Mali ci-dessus référencé.

VI. DATE LIMITE DE DEPOT ET ADRESSE DE RECEPTION

1. Les Bureaux d'Etudes intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires pendant les jours ouvrables à l'adresse ci-dessous de 07 heures 45 minutes à 16 heures 45 minutes du lundi au jeudi et de 07 heures 45 minutes à 12 heures 30 minutes, le vendredi:

Direction Générale de l'Office du Niger Quartier administratif, Boulevard de l'indépendance
Et aux adresses suivantes : solosmk2001@yahoo.fr; timbagga2003@yahoo.fr.

2. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées avec la mention « *Services de consultants pour la prestation d'Etudes de l'instauration de la redevance tertiaire* » au plus tard le **05 Mai 2026 à 09 heures 30 minutes**, à l'adresse ci-dessous en version papier (Original et deux copies) et en version numérique sur clé USB

OFFICE DU NIGER - Direction Générale, Quartier administratif, Boulevard de l'Indépendance, BP : 106 Ségou – Mali ; Tél : (223) 21 32 02 92/FAX : (223) 21 32 01 43.

Ségou le..... **01 AVR 2026**.....

Ampliations :

**DFC/DGEMRH
SPM/PRODEAU/CCRP
CHRONO**

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'OFFICE DU NIGER**



Samba Bocary TOUNKARA